

Cabinet du Maire et du Comité exécutif

Hôtel de Ville
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-111
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Le 5 décembre 2011

Mise au point de M. Alan DeSousa sur l'implantation de centres de traitement des matières organiques

L'Office de consultation publique de Montréal a mis en ligne, sur son site Internet, la correspondance qu'Aéroports de Montréal a échangée avec l'OCPM et la Ville de Montréal au sujet du centre de traitement de matières organiques de l'Ouest. Cette correspondance révèle un différend opposant la Ville et l'administration aéroportuaire. Cette dernière, après avoir dans un premier temps signifié son intérêt pour cette installation, manifeste désormais son désaccord de louer le terrain, invoquant les risques que cette activité pose en termes de péril aviaire. La Ville dispose pourtant d'une étude qui conclut que le centre, si construit et opéré tel que prévu, n'augmente pas ce risque. Qui plus est, il existe des exemples d'installations similaires situées dans la zone primaire de péril aviaire de deux des aéroports de la région de Toronto et qui n'ont pas engendré d'augmentation du risque de péril aviaire.

La divulgation de cette correspondance a donné lieu à la publication d'un article dans l'édition du premier décembre de La Presse. Cela peut susciter une appréhension chez les élus et les citoyens des autres secteurs de l'île où un centre de traitement des matières résiduelles est prévu. Il est, en effet, compréhensible que ceux-ci s'inquiètent de l'impact que cette situation pourrait avoir sur le projet prévu pour leur territoire.

Je confirme, à titre de responsable de l'environnement, que nous respecterons le plan de match qui prévoit une répartition équitable des installations sur le territoire de l'agglomération: une à l'est, une au Sud, une au Nord et une à l'Ouest. Le principe d'équité territoriale est une pierre d'assise du Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR). Ceci n'est d'aucune manière remis en question, peu importe l'issue de notre différend avec ADM. Je rappelle que le PDGMR a été adopté à l'unanimité par le conseil d'agglomération et que seule cette instance est habileté à en changer la nature ou le fond. Donc, le plan de match demeure le même. Les CTMO Est, Nord, Sud et Ouest, lesquels font l'objet de la présente consultation publique, conserveront les mêmes attributs en termes de procédés technologiques, d'origine et de la nature des intrants et de la capacité maximale de traitement.

Alan DeSousa, FCA
Vice-président du comité exécutif